

**AUTORISATION PARENTALE**  
(A retourner remplie et signée avant le début du stage)

Nom du représentant légal (père, mère, tuteur) :

N° de sécurité sociale de l'enfant (obligatoire) :

Indications particulières (allergies, accidents, difficultés de santé, port de lunettes...) :

-----

Asthme :            Oui      
                      Non   

Conduite à tenir : -----

J'autorise mon enfant à rentrer seul dès la fin de l'activité :    Oui            Non

Je soussigné Madame/Monsieur-----

1. Autorise mon enfant à participer au stage aux activités Vacances Multisports.
2. Certifie que les éléments portés sur ce document sont exacts.
3. Autorise l'organisateur à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale.
4. Autorise Profession sport 56 et la commune à photographier mon enfant lors des activités et permet l'utilisation des images pour des présentations et communications réservées exclusivement à l'usage de Profession sport 56/ou la commune.
5. Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur joint.
6. M'engage à fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport datant de moins de 1 an ou photocopie de licence sportive.
7. M'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile qui couvre mon enfant.
- 8.

Fait à :

le,

Signatures :

# PROGRAMME ET INSCRIPTION

Les Activités Vacances Multisports proposées par Profession sport 56 et la commune de KERFOURN se dérouleront pendant les vacances du Lundi 26 Août au Vendredi 30 Août 2019 de 14h à 17h au complexe sportif ou à la salle polyvalente de KERFOURN.

## Inscription aux activités Août 2019

**Tarifs : 3€80**

Dates	Heures	Activités/Programme	Oui/N on	Coût
Lundi 26 Août COMPLEXE SPORTIF	14H-17H	- DEFI DISQUE GOLF (Ultimate) / COURSE D'ORIENTATION		
Mardi 27 Août COMPLEXE SPORTIF	14H-17H	- BASEBALL - FOOTBALL (tournoi)		
Mercredi 28 Août COMPLEXE SPORTIF	14H-17H	- TCHOUCKBALL - JEUX TRADITIONNELS		
Jeudi 29 Août COMPLEXE SPORTIF	14H-17H	- KOH LANTA ETE N°2		
Vendredi 30 Août COMPLEXE SPORTIF	14H-17H	- RANDONNEE VTT (casque obligatoire)		

Nombre de Jours :

Coût TOTAL =

Signatures :

# VACANCES MULTISPORTS 56



*Tu as entre 6 (dans l'année) et 15 ans, Profession Sport 56 et la commune de KERFOURN te proposent une semaine de Vacances Multisports du Lundi 26 au Vendredi 30 AOUT 2019 de 14h à 17h au complexe sportif ou à la salle polyvalente. Les activités seront encadrées par Irek BECKER éducateur sportif diplômé d'état de Profession sport 56.*

TARIFS :3€80

**Inscription auprès de LA MAIRIE de KERFOURN**

Renseignements [irek.becker@wanadoo.fr](mailto:irek.becker@wanadoo.fr)  
ou téléphone 06 18 53 08 19

**Règlement à la Mairie**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postale :

Commune :

Tel fixe :

Portable père :

Portable mère :

Adresse Mail :

# Règlement Intérieur Vacances Multisports AOUT 2019



## Article 1 :

La demande d'inscription implique l'acceptation intégrale du présent règlement intérieur. Lors de l'inscription d'un enfant au stage multisports, ses parents ou représentants légaux s'engagent à :

- ▶ remplir le coupon d'inscription et fournir les documents nécessaires.
- ▶ équiper votre enfant d'une tenue adaptée à la pratique sportive (survêtement, chaussures adaptées, eau...).

## Article 2 :

Le personnel encadrant n'est responsable que de l'animation technique et pédagogique de la pratique sportive.

Si l'éducateur peut intervenir dans l'accueil du public, il est expressément confirmé que seule la responsabilité des parents peut être engagée pendant les périodes se situant avant et après les horaires des séances pour lesquelles l'enfant est inscrit.

## Article 3 :

Les activités doivent se dérouler en toute harmonie, aussi le respect mutuel est exigé dans les relations mettant en jeu les parents, enfants, élus de la commune et le personnel encadrant.

## Article 4 :

Il est demandé aux enfants de respecter la discipline imposée par l'éducateur sportif. Tout enfant posant de graves problèmes de discipline pourra être exclu temporairement ou définitivement à la demande de l'éducateur.

## Article 5 :

Le projet pédagogique relatif à l'ensemble des activités multisports est consultable sur demande auprès de la Mairie et de Profession sport 56.

Signatures :